

# Vous êtes employeur,

élu, responsable des collectivités  
locales, de leurs établissements  
et de toutes structures associées,

# le CNAS vous accompagne

780 000 | 20 000 | 2,5 millions  
bénéficiaires\* | adhérents\* | d'ayants droit\*

*\*Chiffres janvier 2020*

94 %

des décideurs plébiscitent le CNAS  
pour sa gestion de l'action sociale

*(Baromètre 2019 de l'action sociale de la Gazette)*



Pour les acteurs du service public local

# Une offre diversifiée en constante évolution

Le CNAS propose un large éventail de prestations, constamment actualisées en fonction des attentes et des besoins de ses bénéficiaires. Cette offre a pour objectif, selon un principe de solidarité, de toujours mieux accompagner les personnels territoriaux dans tous les moments de leur vie.



## QUOTIDIEN

- › **Vie de famille** : mariage, Pacs, prêts Jeune ménage, prothèses et lunetterie...
- › **Travail** : médailles, départ à la retraite...
- › **Services à la personne** : Ticket CESU
- › **Transports** : permis de conduire, remises sur l'achat de voitures...
- › **Logement** : prêts Accession et Amélioration de l'habitat, aide sociale au logement...
- › **Achats** : réductions sur nombre de grandes enseignes



## SOLIDARITÉ

- › **Pour un coup de pouce** : prêts Dépannage et Social, précarité énergétique, écoute sociale, information juridique...
- › **En cas de coups durs** : handicap, décès, catastrophe naturelle, secours exceptionnel...
- › **Pour des difficultés financières** : restructuration de crédits...



## ENFANTS

Naissance, garde, Noël, rentrée scolaire, accueil de loisirs, vacances, prêt Études supérieures...



## VACANCES

Séjours vacances, plan épargne Chèques-Vacances, prêts, remises et offres exclusives auprès de 50 partenaires vacances...



## CULTURE & LOISIRS

- › Billetterie
- › Offres locales culture, sport, loisirs et bien-être
- › Abonnements magazines
- › Chèques Lire / Culture, Coupon Sport, Chèques-Vacances...



## EN 2019

137 M€  
de prestations  
et services fournis

14 M€  
de billetterie  
commandée

85 000  
séjours voyages  
financés

120 000  
plans épargne  
Chèques-Vacances  
ouverts

8 000 prêts accordés représentant plus de 40 M€

# Une offre accessible personnalisée, disponible 24/7 sur [cnas.fr](https://cnas.fr)

Chaque bénéficiaire y retrouve l'intégralité de l'offre actualisée.

Il peut aussi créer son propre espace personnel pour :

- › accéder à tous les avantages en ligne : demande et commande de prestations, ouverture d'un plan épargne Chèques-Vacances, billetterie...
- › télécharger tous les documents utiles : formulaires de demande, bons de commande et bulletins de réservation, *Guide des prestations*...
- › réserver ses vacances auprès des partenaires du CNAS,
- › suivre ses demandes, changer ses coordonnées...

## **cnas.fr en 2019 :**

+ de 11 millions  
de connexions

+ de 3 millions  
de visiteurs différents !

+ de 56 %

de bénéficiaires ont déjà activé leur compte en ligne pour commander ou suivre leurs dossiers en ligne.

## servie par une communication réactive

Le **Catalogue des bénéficiaires** est édité tous les ans.

Le **Guide des prestations** fournit une information exhaustive sur l'ensemble de l'offre.

S'abonner à la **lettre d'information CN@S Bénéficiaire** facilite le suivi des offres et des promotions en cours.

La **page Facebook « cnasfrance »** permet aussi de suivre toutes les actualités et d'échanger avec le CNAS, les autres bénéficiaires... 32 000 fans et 37 000 abonnés fin 2019 !

# AMBITION 2020

Le CNAS se donne des objectifs clairs et engagés pour pérenniser la qualité de son action sociale et atteindre 1 million de bénéficiaires d'ici 2025.

## EXPERTISE

La volonté du CNAS de se positionner comme expert de l'action sociale répond au défi de la professionnalisation attendue aussi bien par les adhérents que par les bénéficiaires.

## OFFRE À TOUS LES MOMENTS DE LA VIE

Dans un contexte national confronté à la diversité des attentes des agents, l'enjeu est de proposer une offre souple et évolutive en pérennisant l'esprit de mutualisation.

## PROXIMITÉ

Offrir à nos valeurs humanistes de nouveaux modes d'expression grâce au développement du digital, qui s'adosse à notre présence sur l'ensemble des territoires.

## IMPACT SOCIAL

Consolider la responsabilité sociale du CNAS grâce à des projets innovants et dynamiser la coopération avec les partenaires.



# 8 bonnes raisons de choisir le CNAS

- La force de la **mutualisation**
- Un accompagnement **expert**
- Une gestion **sécurisée**
- Une offre **diversifiée**
- Une certification **ISO 9001**
- Un réseau unique de **proximité**
- 1500 partenariats d'**offres locales**
- Plus de **50 ans d'expérience**

## CONTACT

Siège du CNAS - Immeuble Galaxie  
10 bis parc Ariane 1 - CS 30406  
78284 Guyancourt cedex  
Tél. : 01 30 48 09 09  
E-mail : [cnas@cnas.fr](mailto:cnas@cnas.fr)

[cnas.fr](http://cnas.fr)



Pour les acteurs du service public local

LE CNAS

# Un levier de votre politique RH

Le CNAS, organisme national d'action sociale, a pour objectif d'améliorer les **conditions matérielles et l'épanouissement personnel de vos équipes.**

## **Adhérer au CNAS, c'est :**

- › donner aux élus un moyen de témoigner de leur **reconnaissance** envers les agents et de renforcer ainsi leur motivation ;
- › s'appuyer sur un savoir-faire et une expérience en matière de conseil et d'accompagnement dans la promotion de l'action sociale à l'attention des équipes ;
- › conforter l'attractivité des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et valoriser leurs démarches de recrutement.

Ceci s'affirme encore plus dans le contexte actuel de profonde reconfiguration territoriale dont le CNAS se doit d'accompagner les évolutions. Depuis plus de 50 ans, le CNAS inscrit son action au cœur des collectivités, dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

Après avoir obtenu que l'action sociale soit un droit pour tous les personnels territoriaux (lois des 2 et 19 février 2007), le CNAS poursuit sa mobilisation pour **accompagner l'évolution territoriale :**

- › Sur le plan législatif et réglementaire
  - › promotion des lois de 2001 et 2007 ; élargissement de l'obligation aux EPCI grâce à un amendement porté par le CNAS
  - › rappel des dispositions des lois MAPTAM et NOTRe : intégration de l'action sociale dans les concertations et négociations préalables obligatoires
- › Sur le plan financier et technique
  - › garantie de la continuité des prestations dans le cadre des transferts

LE CNAS

# Une action sécurisée, labellisée et suivie

## Sécurité juridique et institutionnelle

Créé en 1967, le CNAS est une association loi 1901 unanimement reconnue : ministères (DGCL), CNRACL...

Son action et son offre s'inscrivent dans le cadre légal fixé par les lois des 3 janvier 2001, des 2 et 19 février 2007.

Celles-ci précisent les contours de l'action sociale de la fonction publique territoriale et la rendent obligatoire pour tous les agents.

Son organisation institutionnelle garantit une gestion sécurisée, paritaire et pluraliste. Son conseil d'administration est composé de représentants des élus et des personnels territoriaux, désignés par les adhérents pour une durée de mandat identique à celle du mandat municipal.

## Le CNAS certifié ISO 9001 !

Ce label qualité, délivré par AFNOR Certification, couronne l'efficacité de l'association au service d'un objectif commun : toujours mieux répondre aux attentes de ses adhérents et bénéficiaires.

## Suivi de l'utilisation des prestations sur [cnas.fr](http://cnas.fr)

Grâce à leur compte en ligne, tous les bénéficiaires ont accès au suivi individualisé de leurs prestations.

C'est aussi le lieu le plus rapide pour réaliser nombre de leurs demandes et commandes ou encore simuler leur budget familial dans le cas d'une sollicitation de prêt.

Côté adhérent, le compte en ligne, dédié et sécurisé, permet d'accéder à un outil statistique anonyme grâce auquel les décideurs sont informés de l'utilisation des prestations par le personnel.

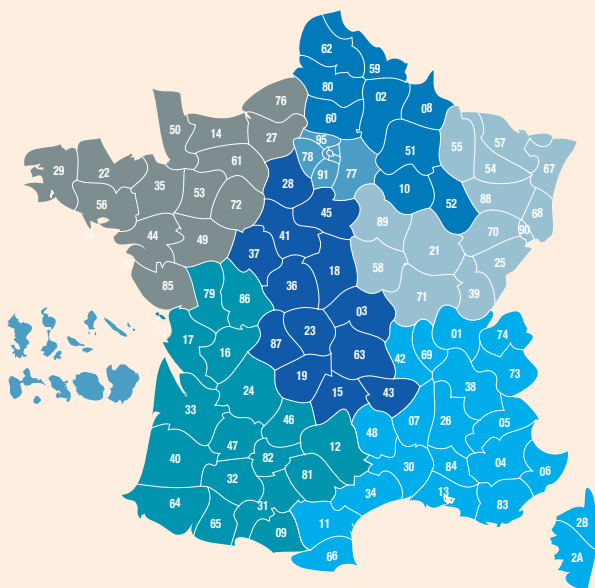


LE CNAS

# Un accompagnement et une offre de prox

## Un réseau local

Grâce à ses 7 antennes régionales et ses équipes de professionnels, le CNAS accompagne les adhérents et les bénéficiaires.



La régionalisation est synonyme de proximité, de disponibilité et d'écoute des collectivités. Ainsi, elle permet à la fois de stimuler le développement du CNAS, d'optimiser son efficacité et d'améliorer sa qualité de service.

# nt ximité

## **Représentativité des adhérents**

Chaque organisme adhérent désigne 2 délégués de façon paritaire (1 élu et 1 agent). Ambassadeurs du CNAS auprès de leur structure, ils la représentent en retour au sein des instances du CNAS.

Au niveau départemental, les délégués se réunissent en délégation, chargée de l'animation et du développement du réseau des adhérents. En janvier 2020, le CNAS compte 94 délégations départementales.

## **Le correspondant : relais entre le CNAS et le personnel**

L'organisme désigne également au sein de son personnel au moins un correspondant. Destinataire d'informations tout au long de l'année, il conseille ses collègues dans leurs démarches auprès du CNAS.

## **Des partenariats locaux pour dynamiser l'économie des territoires**

Grâce à l'implication de ses délégués, le CNAS noue des partenariats avec des structures de proximité facilitant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs ou au bien-être. Relayés par une communication réactive auprès des bénéficiaires et des correspondants, ils renforcent l'attractivité des territoires. En janvier 2020, le CNAS propose plus de 1 500 « offres locales ».



LE CNAS

# La force de la mutualisation

## Une adhésion largement ouverte

- › **aux collectivités territoriales et leurs établissements publics**, les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics : EPCI, CCAS, Sdis, OPH...
- › **aux associations et comités gérant sur le plan local, départemental ou régional** des oeuvres sociales, pour le compte de ces collectivités et établissements publics.
- › **à d'autres personnes morales** entretenant des liens étroits avec les collectivités territoriales après examen de leurs statuts et de leur bilan financier telles que les entreprises publiques locales (SPL, Sem...), les offices de tourisme, les agences de développement économique, etc.

## Pour la majorité des agents et salariés\*

C'est à l'adhérent / employeur que revient le choix d'ouvrir les prestations au plus grand nombre de leurs agents et salariés.

Titulaires, non-titulaires, contrats de droit privé, contrats à durée déterminée... ont ainsi pleinement accès aux bénéfices des prestations du CNAS.

*\* hors sapeurs-pompiers volontaires*

LE CNAS

# Une cotisation simple et lisible

## Cotisation 2020

### Des principes équitables

- › Un montant unique, annuel et forfaitaire par bénéficiaire pour tous les adhérents
- › Une cotisation spécifique et adaptée pour les retraités

Par actif : 212 €

Par retraité (facultatif) : 137,80 €

### Des modalités d'adhésion souples

L'adhésion peut être souscrite, au choix de l'adhérent, avec date d'effet :

- › au 1<sup>er</sup> janvier,
- › ou au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours. La cotisation est dans ce cas ramenée au tiers de son montant annuel.

